

Avis de vacance  CCAS de Saint-Martin-d'Hères	Cadre d'emplois : Assistant socio-éducatif Quotité : Temps partiel Publication: Interne/Externe	N° d'ordre: CCAS_2026_N°031 AXC/CS/PP
Filière : Médico-sociale Catégorie : A	Délai de dépôt des candidatures 15 jours après la date de publication	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DIRECTION ACTION SOCIALE INSERTION AFFECTATION : SERVICE ACCUEIL, AIDES ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		
Référent.e social.e d'un site semi-collectif de mise à l'abri CDD de 6 mois – Temps partiel 80 %		

Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères est la 2ème ville du département de l'Isère (38 500 habitants). Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Missions de la direction

Le CCAS de Saint-Martin-d'Hères mène dans la Direction Action Sociale et Insertion :

- une politique de prévention et d'animation de la vie sociale à partir des cinq maisons de quartier de la commune (agrément CAF),
- une politique de soutien aux personnes confrontées à différents facteurs d'exclusion au travers du Service Accueil, Aides et Accompagnement Social.

Missions du service

Le SAAAS assure principalement les missions suivantes :

- l'accueil général du CCAS
- l'évaluation médico-sociale pour les demandeurs de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et l'accompagnement social des bénéficiaires
- l'accompagnement social de certains allocataires du RSA
- l'accompagnement socio-budgétaire dans le cadre du Point Accueil et Information Budget
- l'hébergement avec gestion d'un site de mise à l'abri
- les aides financières facultatives pour les ménages en difficultés
- la domiciliation
- l'instruction des dossiers d'Aides Sociales Légales (ASL) et de certains droits (RSA, APA, SASPA, CMI)

Au sein d'une équipe de 11 personnes dont 5 travailleurs sociaux et sous l'autorité de la responsable du Service Accueil, Aides et Accompagnement Social, le/la référent.e social.e interviendra sur des missions relatives à la gestion d'un lieu semi-collectif de mise à l'abri temporaire accueillant trente hommes isolés.

Activités du poste

Assurer l'organisation et le bon fonctionnement du lieu de vie

- Suivre et animer l'organisation commune des espaces collectifs (planning ménage, réunions collectives, etc)
- Accompagner la notion du « savoir habiter en collectif » (hygiène, alimentation, entretien du logement et des espaces communs, cohabitation...)
- Veiller à la bonne utilisation des espaces collectifs, du matériel mis à disposition et du bon entretien des espaces collectifs et individuels
- Achat et réapprovisionnement de matériel quand/si nécessaire
- Gérer les imprévus de la vie en collectif et mettre en œuvre des réponses adaptées
- Assurer une médiation entre les personnes si nécessaire
- Élaborer les moyens de communication avec les résidents : affichages...
- Développer avec les résidents des activités collectives si demande

Assurer un rôle de veille en lien avec l'équipe de gardiens

- Assurer un contact régulier avec l'équipe de gardiens présente sur le site et veiller au respect des procédures de reporting
- Repérer les dégradations/dysfonctionnements et en référer aux services techniques de la ville
- Assurer le suivi de la réalisation des interventions sur le site en lien avec l'équipe de gardiens

Assurer le suivi social et administratif des personnes mises à l'abri

- Orienter les personnes accueillies vers les acteurs social/santé adaptés
- Suivre et soutenir la réalisation de certaines démarches administratives (impôts, AME, prise rendez-vous médicaux, cartes tag, etc.)
- Accompagner physiquement les personnes accueillies à certains rendez-vous si nécessaire (préfecture, suivi demande asile, titre de séjour, etc.)
- Suivre l'évolution des situations des personnes
- Développer des partenariats avec différents acteurs afin de proposer des activités aux résidents
- Maintenir un lien avec les maisons de quartier et différents acteurs locaux afin de favoriser une insertion sociale des résidents

Participation à l'activité générale du service :

- Partager une analyse des besoins du public accueilli
- Participer aux réunions d'équipe, à l'analyse de la pratique professionnelle et aux réunions partenariales
- Contribuer à la continuité du service (domiciliation...)
- Participer à l'accueil, l'évaluation, l'orientation et le traitement des demandes des habitants

Profil recherché

Connaissances

- Du public en situation de précarité
- Des partenaires et des dispositifs de l'action sociale

Savoir faire

- Sens des relations humaines
- Technique de communication : Écoute, reformulation, médiation...
- Capacité à poser et porter un cadre clair
- Capacité d'adaptation
- Capacité d'interpellation

Qualités

- Autonomie
- Prise d'initiative
- Qualité relationnelles ; Empathie, Bienveillance, juste distance professionnelle
- Sens du travail partenarial
- Sens du service public
- Discrétion professionnelle

Conditions

Conditions d'exercice particulières

- Organisation du travail dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à Saint-Martin-d'Hères
- Quotité de temps de travail et horaires adaptables (à discuter)
- Activité sur le site et en bureau au CCAS
- Organisation des congés permettant d'assurer la continuité du service

Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

- Être titulaire d'un diplôme de travailleur social ou équivalent ou Master en politiques sociales
- Expérience souhaitée en structure d'accueil et/ou avec un public étranger

Conditions de rémunération

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE cible du poste 360€ brut mensuel + CTI 238,22€ brut mensuel)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 75% de l'abonnement (plafond de 99€ mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance facultative contrat de groupe du CDG38 : participation de 26€ par mois

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

Proposition d'adhésion aux comités des œuvres sociales COS SMH et/ou COS 38 donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements ...) sous conditions.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les agents non titulaires (dans le cadre de l'article 332-23 disposition 1 du CGFP) voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + **CV obligatoire**) à Monsieur le Président du CCAS :

sur le site : <https://ccassmh.taleez.com>

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

Signature

ip

Axelle Chalamet
Directrice du CCAS
8 sept. 2026